Approuvé
M Denis le 28 Août 1968
P. le Préfet
le Secrétaire Général
signé : Ph Kessler
P.C.C.
le Dr des A. Financières
signé : Ch. Veyssoux

AFFAIRE N° 5. - Demande de bourse présentée par Mme GIGAN Georges pour son fils Jules.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

GIGAN Jules, âgé de 18 ans, est en seconde au Lycée Leconte de Lisle. Il ne bénéficie plus de la bourse nationale qui lui avait été attribuée, motif pris de ce que sa moyenne avait été insuffisante.

Mme GIGAN déclare que par la suite son fils s'est ressaisi et qu'il travaille bien maintenant. Elle ne peut malheureusement pas subvenir à ses besoins en effets classiques et se voit obligée de faire appel à la Commune pour lui venir en aide.

Elle sollicite, en conséquence, l'attribution d'une bourse communale pour son fils Jules.

Madame GIGAN est mariée et a 9 enfants à sa charge. Son mari est artisan électricien et se fait un revenu d'environ Frs CFA 30 000 par mois + 15 000 Frs d'allocations familiales.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Conseil est d'accord pour attribuer la bourse à l'intéressé à compter du 1er Mars 1967. La dépense sera imputée au Chapitre 943 - Article 655 du Budget 1967. (9.000 fs par an)

Adopté à l'unanimité